

## Service de santé des armées Hôpital d'instruction des armées Bégin Coordonnateur National du lien SSA-Jeunesse

Saint-Mandé, le 25/09/2023

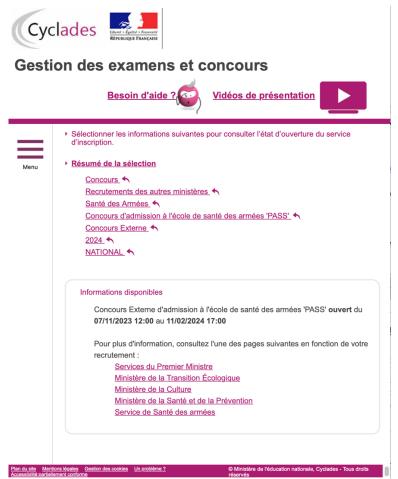
## FICHE SUR LES CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS POUR DEVENIR MEDECIN OU PHARMACIEN MILITAIRE Session 2024

Ce concours est proposé aux lycéens au parcours de spécialités scientifiques : ce concours est ouvert à tous, le « binôme » de spécialité à privilégier étant : SVT/physique chimie et Math complémentaire.

Les inscriptions de la session 2024 débuteront le 7 novembre 2023 à 12h et seront closes le 11 février 2024 à 17h. Elles se font en ligne à l'adresse suivante :

https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil

en suivant les sélections indiquées ci-dessous.



La **visite médicale d'aptitude initiale** auprès d'un médecin militaire, ne concerne que les seuls candidats admissibles.

Comme tout concours de la fonction publique, il comporte un écrit et un oral.

Les **épreuves d'admissibilité auront lieu le 2 avril 2024** dans des centres qui vous seront précisés. Les **épreuves d'admission du 01 juillet au 04 juillet 2024** à l'ESA de Lyon-Bron.

Les épreuves d'admissibilité comportent quatre épreuves écrites d'une durée de 90 minutes chacune : composition française (coefficient **2**) ; anglais (coefficient **1**) ; 2 épreuves au choix parmi les 3 proposées : mathématiques, SVT, physique et chimie (coefficient **3**).

Les épreuves écrites consistent en une série de QCM et de petits exercices. Elles portent sur le **programme général de toute la terminale** (des annales sont disponibles sur le site des écoles).

Les épreuves d'admission consistent en des épreuves sportives (coefficient **2** ; course à pied (demi-Cooper), tractions ou suspension barre fixe, gainage abdominal et natation) et un important entretien de motivation, passé avec le jury en conclusion des diverses épreuves : 30 minutes (coefficient **9**).

En moyenne, 1800 candidats se présentent sur le plan national, environ 350 sont retenus à l'oral (les « admissibles ») pour **125 places offertes** à la rentrée universitaire 2024/25.

Les reçus intègreront l'École du Service de Santé des Armées (ESA) de Lyon-Bron la semaine du 22 juillet 2024. Ils signeront leur contrat d'officier de carrière lors du premier mois à l'école.

Sauf situation exceptionnelle, il est **impossible de rompre ce contrat** au-delà des 6 premiers mois de période probatoire.

Ils sont payés environ 450 EUR/mois la première année et environ 1400 EUR/mois de la deuxième à la sixième année. Les années d'étude comptent pour leur retraite. Les trois premières années sont en internat à l'École, il est possible de prendre un logement « en ville » à partir de la 4° année.

En sus des études universitaires de médecine, les élèves de l'ESA suivent à la fois une formation d'officier et une formation médico-militaire spécifique à la pratique médicale au sein des armées. Elles représentent 15 à 20% de la formation reçue lors des 6 premières années d'études, sous forme de cours, de stages en unités, visites, conférences métier et défense, exercices et brevets militaires. Une partie de cet enseignement occupe les vacances universitaires lors des premières années. Le but est de préparer les élèves à exercer partout où les forces armées sont engagées. Exercer comme médecin militaire est un engagement au service de la France avec toutes les exigences que cela comporte : déplacements à l'étranger, missions de plusieurs mois, mutations. C'est aussi et surtout ce qui fait la richesse de ce métier.

Lors de la première année, ils bénéficient d'un encadrement complémentaire gratuit (cours dispensés à l'ESA). Mais entrer à l'ESA est avant tout un engagement à servir comme médecin militaire au sein du service de santé des armées. L'ESA ne peut être comparée à une formation préparatoire privée uniquement centrée sur le succès à la PASS.

Après les épreuves de fin de second cycle des études médicales (l'EDN), ils réaliseront tous un DES de médecine générale d'une durée de 4 ans avec une année intégrée de FST (formation spécialisée transverse) de médecine de guerre et situations sanitaires exceptionnelles (MGSSE) afin de les préparer à leur futur métier.

Les futurs praticiens pourront ensuite prétendre à une spécialité hospitalière. En effet, l'assistanat, ouvert sur concours après 3 ans de pratique généraliste, permet à tout médecin des forces d'accéder à des spécialités hospitalières, médico-militaires ou aux carrières de recherche. Le choix de spécialité n'est donc pas figé à l'issue du second cycle.

Les élèves s'engagent à servir au sein du service de santé des armées pour une durée de 24 ans en moyenne, en fonction de la spécialité choisie. Au terme, ils pourront quitter le service actif en cumulant une retraite (en général au grade de « médecin colonel » avec un âge moyen de 45 ans) avec la rémunération d'une éventuelle deuxième carrière libérale ou salariée.

Médecin Chef des Services (R) Patrick HAMON ( <u>paham.cma@orange.fr</u> )
Coordonnateur National du lien SSA-Jeunesse